



SANTÉ, SPORT



Le dispositif "Chèque sport Dordogne-Périgord" prolongé au moins jusqu'au 28 février

Le "chèque-sport Dordogne-Périgord", coup de pouce financier qui permet aux collégiens ou aux jeunes Périgourdins de 11 à 16 ans de prendre une licence dans un club de sport du département, est une réussite. Le dispositif est prolongé au moins jusqu'au 28 février.

Publié le 06 janvier 2022

Lancé au mois de novembre dernier, le "Chèque sport Dordogne-Périgord" est une vraie réussite puisqu'à ce jour, près de 3.000 demandes ont été déposées.

Ce dispositif (une aide de 25 euros), qui favorise l'accès à la pratique du sport « Pour tous et partout », s'adresse à tous les collégiens scolarisés en Dordogne ou jeunes âgés entre 11 et 16 ans et domiciliés en Dordogne.

Peuvent y prétendre ceux qui ont déjà pris ou veulent prendre une licence dans une association sportive fédérée dont le siège est en Dordogne (licence UNSS incluse).

Inscription simple et rapide

Pour bénéficier du « Chèque-sport Dordogne-Périgord », il suffit de compléter le dossier en ligne ([Portail départemental de démarches - le chèque Sport DORDOGNE-PERIGORD](#)

[https://demarches.dordogne.fr/guides-des-aides/dgaces/sports/cheque-sport/?](https://demarches.dordogne.fr/guides-des-aides/dgaces/sports/cheque-sport/?fbclid=IwAR2vdrBZVUHfoDd7zwLw4scqXGd8nXGzXG5ZWuLEaYdB0xHdo71rz8uniXU)

[fbclid=IwAR2vdrBZVUHfoDd7zwLw4scqXGd8nXGzXG5ZWuLEaYdB0xHdo71rz8uniXU](https://demarches.dordogne.fr/guides-des-aides/dgaces/sports/cheque-sport/?fbclid=IwAR2vdrBZVUHfoDd7zwLw4scqXGd8nXGzXG5ZWuLEaYdB0xHdo71rz8uniXU)) et de joindre les pièces obligatoires (relevé d'identité bancaire, attestation de scolarité et licence sportive).

Les personnes répondant aux critères d'éligibilité recevront la somme de 25€ par virement bancaire.

Un dispositif cumulable

Le « Chèque-sport Dordogne-Périgord » est cumulable avec les autres aides mises en place par l'Etat, les collectivités locales et d'autres organismes visant à faciliter l'accès à la pratique sportive fédérale. Cet accompagnement financier est cependant limité et corrélé à la prise d'une licence

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/le-dispositif-cheque-sport-dordogne-perigord-prolonge-au-moins-jusquau-31-janvier-22331920?>

sportive par jeune.

L'utilisation du « Chèque-sport Dordogne-Périgord » est valable pour toutes les demandes déposées au moins jusqu'au 28 février.